

Extrait de procès-verbal

Séance ordinaire du 13 juillet 2026, point #08.01



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **13 juillet 2026** à 19 h 30 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-François Breton

Siège #2 - Jean-François Poulin

Siège #3 - Étienne Groleau

Siège #4 - Christian Claveau

Siège #5 - André Roy

Siège #6 - Jean Lessard

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Madame Annie Roy, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-07-9472 / TARIFICATION POUR LE SERVICE D'ÉCOCENTRE**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assurer une gestion responsable des matières résiduelles et offrir un service d'écocentre à ses citoyens;

ATTENDU QUE les coûts d'exploitation, de transport, de traitement et de disposition des matières reçues à l'écocentre sont en constante augmentation;

ATTENDU QU'IL Y A LIEU d'établir une tarification afin de combler la facturation reçu à la municipalité venant de la Régie;

IL EST PROPOSÉ PAR André Roy , et accepté à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité instaure une tarification pour l'utilisation de l'écocentre par les citoyens, selon les tarifs établis par la Régie;

QUE les frais exigibles soient facturés selon les modalités déterminées par l'administration municipale;

QUE la direction générale soit autorisée à appliquer cette tarification, à percevoir les sommes dues et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution;

QUE cette résolution entre en vigueur à compter du 13 juillet 2026.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la Municipalité d'East Broughton, ce **23 septembre 2026**.

Annie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière